

FEU LE MANÈGE MILITAIRE



Détruit par les flammes au printemps, le bâtiment patrimonial représentait une occupation historique de l'armée dans la capitale.

Photo : Lucie Laplante, CMSQ

Le 7 avril dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), par la voix de sa présidente Louise Mercier, exprimait sa tristesse à la suite de l'incendie qui a ravagé le Manège militaire de Québec.

Ce bien patrimonial occupait une place stratégique dans la capitale et représentait une occupation historique de l'armée dans la ville. Il témoignait également d'une façon de construire dont plusieurs bâtiments publics de Québec se sont inspirés au XIX^e siècle. Son architecture de style château en faisait un proche parent du Château Frontenac et de la Gare du Palais.

Son architecture en faisait un proche parent du Château Frontenac et de la Gare du Palais.

Photo : Lucie Laplante, CMSQ

De nombreux propos ont été tenus sous le coup de l'émotion. Plusieurs personnes ont réclamé illico sa reconstruction à l'identique. Force est de constater que beaucoup de facteurs doivent être pris en compte pour l'avenir de ce site et que rien ne peut se faire dans la précipitation.

Le CMSQ estime que plusieurs éléments doivent être analysés sur la base de la connaissance plutôt que sur celle des émotions. D'abord, ce site appartient de façon historique au gouvernement du Canada. Si, au moment de sa construction, le Manège était situé en périphérie, aujourd'hui, son emplacement est beaucoup plus central. Il serait donc judicieux de saisir l'occasion pour examiner la pertinence de conserver des activités militaires à cet endroit de la ville. Le Conseil considère

également que le réaménagement du site devrait impliquer la contribution d'experts en aménagement urbain et en patrimoine afin d'établir la meilleure façon de l'occuper. Certaines parties de l'édifice incendié peuvent probablement être récupérées, comme la partie est, qui semble beaucoup moins affectée que le reste. Les experts en sinistres et les ingénieurs pourront dire si la structure a été abîmée par la chaleur de l'incendie. Toutefois, il n'est certainement pas souhaitable de ne conserver que les façades encore debout pour faire un rappel de l'édifice original, qui n'aurait plus rien à voir avec le patrimoine. Le CMSQ s'est toujours opposé avec vigueur au façadisme, une pratique qui semble gagner du terrain et qui se trouve habituellement à cent lieues de la conservation du patrimoine. De même, démolir pour reconstruire à l'identique est une solution qui devrait être mûrement pesée. Depuis 400 ans, plusieurs bâtiments ont été incendiés dans la ville de Québec. Dans la très grande majorité des cas, la reconstruction à l'identique n'a pas été la solution retenue. La ville se transforme forcément. La réflexion est fondamentale lorsque vient le temps de faire des choix à la suite de la perte d'un bâtiment semblable, dans un lieu aussi sensible sur le plan patrimonial. Le CMSQ appelle donc les élus et les experts à étudier ensemble tous les aspects de ce problème avant de se prononcer.

